

VILLE DE THORIGNY SUR MARNE

Le Conseil Municipal réuni le Jeudi 1^{er} décembre 2022 sous la Présidence de Monsieur MANUEL DA SILVA, Maire, à Thorigny-sur-Marne

- Adopté la décision modificative n°3 budget ville
- Décidé l'admission en non-valeur de titres présentés par la Trésorerie
- Décidé de provisions sur litiges
- Voté un complément de subvention 2022 pour la Caisse des Ecoles
- Adopté la décision modificative n°1 budget Sauvières
- Voté l'ouverture anticipée des crédits 2023
- Voté les acomptes de subvention pour le CCAS et la Caisse des Ecoles (2023)
- Pris acte du rendu compte sur les régies
- Approuvé la modification des statuts de la CAMG
- Pris acte du rapport du SIETREM
- Adopté le règlement intérieur des équipements extérieurs à usage collectif
- Adopté le règlement intérieur des équipements intérieurs à usage collectif
- Approuvé la signature de la CTG (convention territoriale de gestion)
- Pris acte du rendu compte de la convention EPS
- Voté les conventions pour le sel et le déneigement des villes de Pomponne et de Carnetin
- Pris acte de la signature de contrats d'entretien
- Pris acte de la remise en vente du bien rue des Bordes
- Voté le remboursement de frais pris exceptionnellement en charge par la ville dans le cadre d'un décès
- Pris acte de la remise en ordre juridique des archives de la Commune
- Voté les modalités de rémunération des études du soir pour septembre 2023
- Créé des postes nécessaires
- Pris acte du rendu compte du Maire sur la zone bleue
- Pris acte du rendu compte du Maire sur la couverture en vidéo surveillance de la Ville
- Voté l'achat de chèques cadeaux pour les enfants du personnel communal dans le cadre de Noël

Le Maire,

Manuel DA SILVA

